

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

radio-classique  
99.5  
cixp  
101.1 montreal

Christian Rioux

## Le temps des retrouvailles

Prague — C'est une histoire d'amour malheureuse où les deux anciens amants sont demeurés amis malgré les heurts et les chicanes inévitables. L'histoire d'un divorce en douceur où les conjoints auraient réduit les frais au minimum, évité d'engager un avocat et tout fait pour demeurer bons amis. Même que, pour ne rien changer aux habitudes, ils auraient décidé de séparer en deux et de continuer à se partager le duplex familial. L'un a pris la voiture, l'autre, le chalet. Ce qui ne les empêche pas de se les échanger de temps à autre.

Même que certains se demandent encore pourquoi ils se sont séparés, ces deux-là. On dit qu'ils se sont éloignés sans le vouloir vraiment, parce que la vie est ainsi faite et que les coups de foudre ne durent pas toujours. Les mauvaises langues sont d'ailleurs convaincues qu'ils pourraient un jour retomber dans les bras l'un de l'autre. On ne sait jamais.

C'est cette image qui s'impose à moi chaque fois que je repasse par Prague ou Bratislava. Impossible d'oublier que les capitales de la République tchèque et de la Slovaquie ont fait partie du même pays pendant trois quarts de siècle: la défunte Tchécoslovaquie, dissoute le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Prague flamboyante et Bratislava la prolétaire n'avaient de prime abord rien en commun. Mais même après huit ans de séparation, les deux villes ont gardé une étonnante complicité.

Les républiques tchèque et slovaque n'ont jamais autant collaboré que depuis qu'elles sont séparées

Croyez-le ou non, à Prague s'achevait il y a une semaine le mois de la Slovaquie. Les artistes du pays voisin ont été à l'honneur dans les théâtres, dans les salles de spectacle et à la télévision. Pendant quatre semaines, les Tchèques ont eu droit à un éventail de productions culturelles slovaques comme ils en avaient rarement vu.

La redécouverte mutuelle ne semble d'ailleurs pas s'arrêter là. Un haut responsable du ministère des Affaires étrangères tchèque me racontait cette semaine qu'il avait participé la veille à une journée de concertation avec ses homologues slovaques.

Les deux nations n'ont jamais autant collaboré que depuis qu'elles se sont séparées, disait-il. Depuis que la République tchèque est membre de l'OTAN, elle fait des pieds et des mains pour y faire entrer la Slovaquie. Face à l'Union européenne, Tchèques et Slovaques ont adopté une stratégie commune. Ils veulent entrer ensemble dans l'Europe élargie d'ici 2004. Et si les Tchèques sont admis les premiers, ils feront tout pour que l'admission des cousins slovaques ne tarde pas trop.

Depuis la séparation de 1993, le commerce entre Tchèques et Slovaques n'a pas vraiment diminué en valeur absolue. Même si celui avec les pays de l'Union européenne a évidemment connu une croissance exponentielle.

Pour l'écrivain francophile Vaclav Jarek, la Tchécoslovaquie fut un défi à l'histoire. Ce sont les conditions de la Première Guerre mondiale qui ont poussé Tchèques et Slovaques à s'unir. Les premiers fuyaient l'hégémonie allemande plusieurs fois centenaire. Les seconds voulaient mettre fin à 1000 ans de domination hongroise. Et puis, les deux peuples ont des langues si proches que certains les comparent au français parlé en Acadie et celui parlé en France.

Mais la chute du communisme aura eu raison des meilleures intentions, dit Vaclav Jarek. Malgré deux ans d'efforts, la nouvelle fédération tchéco-slovaque n'était pas parvenue à se donner une constitution. Pas que les Tchèques refusaient de reconnaître la nation slovaque. Pas du tout: les Tchèques n'ont jamais partagé les pudeurs canadiennes.

Mettons qu'en 1993, les deux nations avaient un sentiment d'urgence peu commun et qu'une certaine naïveté slovaque et un soupçon d'arrogance tchèque firent le reste. Débarrassés du joug communiste, les Slovaques ne mesuraient pas où les mèneraient leurs revendications. Les Tchèques, de leur côté, n'avaient d'yeux que pour l'Allemagne. À l'époque, insulte suprême, Vaclav Havel se rendit à Bonn avant de visiter Bratislava. Le président tchèque a souvent eu l'occasion de le regretter depuis.

«On aurait peut-être pu éviter la séparation si les hommes politiques avaient été plus sages», dit Jarek. Mais une fédération à deux, ça ne pouvait pas marcher.

Qu'importe. Huit ans plus tard, les Tchèques semblent plus prêts que jamais à redécouvrir leurs anciens compatriotes. De toute façon, dit-on de part et d'autre, Tchèques et Slovaques se retrouveront bientôt au sein de l'Union européenne. Ce sera chose faite d'ici 2004 si les décisions du sommet de Göteborg sont appliquées et si une grave récession ne vient pas bousculer le calendrier.

Les intellectuels tchèques n'ont qu'un regret. Les Tchèques perdent l'habitude de parler et de comprendre le slovaque, qui semble dorénavant évoluer de façon plus autonome. Pour éviter cette perte culturelle, certains proposent que la télévision se remette, comme à l'époque, à diffuser des émissions ou des pièces de théâtre en slovaque.

Ce serait tout de même le comble que ces anciens compatriotes aient dû passer par une séparation pour s'apprécier à leur juste valeur. L'histoire a parfois de ces subtilités.

crioux@ledevoir.com

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris.

## Une première brèche dans la solidarité libérale

Des sénateurs libéraux soumettent 11 amendements au projet de loi sur les jeunes contrevenants

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Avoir 14 ans et être condamné à une peine d'adulte, c'est trop jeune, et le projet de loi sur la justice pénale pour les adolescents doit être modifié afin de ramener cet âge à 16 ans, proposent les sénateurs du comité des affaires juridiques et constitutionnelles dans leur rapport déposé hier au Sénat.

Avec leurs 11 amendements, les 12 sénateurs ont percé la première brèche dans la solidarité libérale autour du projet de loi C-7, une législation devant remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils ont aussi résisté, en agissant ainsi, à la ministre de la Justice, Anne McLellan, qui leur avait fait comprendre, lors de sa comparution devant le comité, la semaine dernière, qu'ils perdraient leur temps avec leurs amendements.

La majorité des membres du comité, y compris une majorité de libéraux, ont offert leur réplique hier. Ils n'ont pas gagné la partie car le Sénat majoritairement libéral doit adopter leur rapport, ce qui n'est pas acquis, mais la teneur des amendements montre bien où se situe la zone d'inconfort.

Ainsi, désireux de voir l'intérêt de l'enfant avoir préséance, les sénateurs recommandent que la loi soit interprétée à la lumière de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Le premier amendement fait en sorte que la loi fasse référence à la convention non pas dans son préambule mais dès sa première clause interprétative.

Le rapport a quand même laissé le bloquiste Michel Bellehumeur sur sa faim. «On a bouché quelques trous d'une passoire. On a corrigé des irritants, mais l'essentiel reste insatisfaisant», a-t-il réagi, bien que la référence à la convention onusienne aille dans le sens des demandes du Québec. Cependant, note-t-il, la philosophie et les principes de la loi demeurent inchangés alors que ce sont eux qui posent problème à son parti, au gouvernement du Québec et à toute la communauté juridique québécoise.

Le Québec, qui affiche le taux d'incarcération et de délinquance le plus bas au pays, veut conserver la loi actuelle sur les jeunes contrevenants. Il estime que la nouvelle loi minerait son approche axée sur la réhabilitation. Québec a toujours demandé le retrait de la loi ou, au minimum, le droit d'être lui-même soustrait à son application. Ottawa a apporté plus de 160 amendements au projet original, mais la seule la-

titude accordée aux provinces consiste à leur laisser le soin de décider de l'âge auquel s'appliquent les peines pour adulte.

Les sénateurs n'ont pas repris les demandes de Québec. Ils se sont plutôt attaqués aux points les plus litigieux. La question de l'âge, par exemple, à partir duquel certaines dispositions s'appliquent. Selon le projet de loi, un jeune de 14 ans serait automatiquement passible d'une peine pour adulte s'il était reconnu coupable de meurtre au premier ou au deuxième degré, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable, d'agression sexuelle grave, ou encore s'il en était à sa troisième infraction grave avec violence pour laquelle un adulte serait passible de deux ans de prison. Actuellement, des mesures similaires s'appliquent mais seulement à partir de l'âge de 16 ans.

Les sénateurs ont décidé de revenir à la limite de 16 ans et, dans les cas de récidive, ils exigent que la Couronne ait à demander un traitement d'adulte. Ce ne serait plus automatique. Ils rejettent aussi l'idée que le nom de jeunes reconnus coupables d'un crime passible d'une peine d'adulte soit automatiquement publié. Il faudrait que le juge conclue qu'il est dans l'intérêt public de le faire.

«Il est nécessaire de vérifier, après une période de temps raisonnable, si la loi fonctionne ou pas»

Enfin, le comité supprime l'article qui aurait permis de considérer admissible en cour une déclaration entachée d'irrégularités techniques. Il élimine aussi l'article qui aurait permis à l'État de récupérer auprès des parents les frais de l'avocat fourni à l'enfant. Les sénateurs exigent enfin qu'un adolescent incarcéré dans une prison provinciale ou un pénitencier fédéral soit gardé dans une section réservée aux jeunes et à l'écart de tout adulte qui y est détenu. Le projet de loi permet qu'il en soit autrement.

Le comité souhaite aussi une révision de la loi trois ans après son entrée en vigueur et à la fin de chaque période subséquente de cinq ans. Le sénateur libéral Serge Joyal, à l'origine de cette proposition, explique que la loi est d'une telle complexité «qu'il est nécessaire de vérifier, après une période de temps raisonnable, si elle fonctionne ou non». Il faut aussi vérifier si elle atteint les objectifs que le gouvernement s'est fixés.

S'il y avait révision, cela pourrait permettre, note M. Bellehumeur, de reprendre la bataille, mais cela n'offre aucune assurance. Le gouvernement n'est pas obligé d'en respecter les conclusions, note-t-il, et Ottawa peut se servir d'un tel examen, prévient-il, pour durcir davantage la loi.

Jacques Laurent à Hydro-Québec

## 180 000 \$ par an pour trois jours de travail par semaine

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

C'est confirmé: l'avocat Jacques Laurent vient d'être nommé à la présidence du conseil d'administration d'Hydro-Québec. Cet ami de longue date du premier ministre Bernard Landry touchera 180 000 \$ par année pour ses services contre 50 000 \$ pour son prédécesseur, le financier Jacques Ménard.

Mercredi, à sa dernière réunion, le conseil des ministres a entériné ce choix de M. Landry dont *Le Devoir* faisait état la semaine dernière. Avocat d'affaires chez Gowling Lafleur Henderson, une étude de Montréal, Jacques Laurent fut de la même classe que le jeune Bernard Landry en droit à l'Université de Montréal au tout début des années 60.

Au cabinet de M. Landry, on précise que M. Laurent consacrera trois journées par semaine à ses responsabilités à Hydro-Québec, contre une journée par semaine pour M. Ménard. C'est ce qui explique la différence dans la rémunération offerte aux deux hommes, a-t-on soutenu. On rappelle que le prédécesseur de M. Ménard, l'avocat Yvon Martineau, désigné par Jacques Parizeau, gagnait 150 000 \$ par année pour une semaine de travail de trois jours, qu'il touchait en sus 7 % en guise de fonds de retraite et qu'il bénéficiait de 25 jours de vacances payés.

Hier, Jacques Laurent a passé la journée au siège social d'Hydro-Québec à Montréal. Il préside ce matin sa première réunion du conseil de la société, a-t-il précisé, hier, au cours d'un entretien téléphonique. «Il y a une chose sûre, c'est que je n'ai pas l'intention de m'ingérer dans l'administration. Je présiderai les comités et je jouerai un rôle de régé d'entreprise», a-t-il dit. Un rôle classique de président du conseil à l'instar de Jacques Ménard et à l'opposé d'Yvon Martineau, qui en menait large.

À titre d'avocat, M. Laurent remplissait des mandats pour Hydro-Québec depuis le début des années 90 alors que le président d'alors, Richard Drouin, a fait appel une première fois à ses services. C'était sous un gouvernement libéral. M. Laurent doit évidemment céder ces mandats. Il quitte également les conseils d'administration de sociétés où il représente Hydro-Québec et dans lesquelles la société d'État détient des participations minoritaires comme Hydro-gena et ECI Composite, a-t-il mentionné.

M. Laurent entend toutefois demeurer à la présidence du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal, une société sans but lucratif qu'Hydro-Québec commandite. «Je ne vois pas de conflit. C'est fragile, l'Orchestre symphonique. On ne laisse pas tomber les gens», a-t-il dit.

Avec Claude H. Roy, le directeur de cabinet du premier ministre, et Jacques Girard, le président de Montréal International et président du conseil de Domtar, Jacques Laurent fait partie de la garde rapprochée de Bernard Landry, ces hommes de confiance qui furent appelés à le conseiller souvent, notamment lorsque ce dernier décida de remplacer Lucien Bouchard.

Golf de Loto-Québec à Hull

## La CCN trahit son mandat, accuse un député libéral

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le député libéral Charles Caccia estime que la Commission de la capitale nationale (CCN) a dérogé à son mandat en cédant à Casiloc, une filiale de Loto-Québec, une partie de ses terres pour construire un terrain de golf à côté du Casino de Hull et au cœur d'un parc public. Ce projet, qui doit encore obtenir l'approbation de Pêches et Océans Canada pour aller de l'avant, est farouchement contesté par un large groupe de citoyens de l'Outaouais.

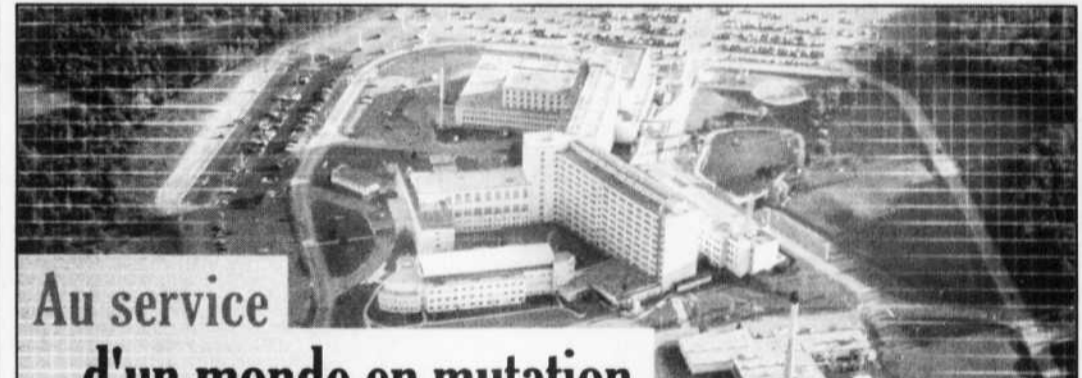
Dans une lettre qu'il a fait parvenir à la CCN et dont *Le Devoir* a obtenu copie, M. Caccia estime que le projet de golf serait «une erreur». Le député, qui préside le comité permanent de l'Environnement et qui a été ministre, rappelle que le mandat de la CCN est de «servir l'intérêt public via des politiques qui maintiennent l'utilisation publique des terres» qui lui sont confiées. «Ce serait donc une erreur de convertir un magnifique espace vert [le parc du Lac-Leamy] situé presque centralement en une activité commerciale au détriment des utilisations actuelles telles que le ski de fond, le cyclisme, la randonnée, etc.»

M. Caccia écrit encore qu'il lui semble «que l'intérêt à long terme des gens vivant dans la région de la capitale nationale serait mieux servi en maintenant l'actuelle utilisation du territoire plutôt que par la construction d'un autre terrain de golf qui servirait les intérêts commerciaux du casino».

La Loi sur la capitale nationale stipule que la CCN a pour mission «d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale».

En vertu de l'approbation de principe accordée en 1999 au projet de golf de 18 trous, la CCN céderait par bail pour 50 ans à Casiloc environ 60 hectares de terre moyennant une redevance, payable d'un coup, de 2,5 millions de dollars. Le tracé du golf, qui n'est pas encore arrêté, couvrirait environ 75 hectares, dont 66 situés dans le parc du Lac-Leamy. Le parc compte un total de 274 hectares et a été reconnu pour sa richesse ornithologique et sa herminière. La CCN insiste pour dire qu'aucun de ces éléments, tout comme les aires publiques pour le plein-air, ne seront compromis par le golf. Une pétition dénonçant le projet a recueilli jusqu'à présent 10 000 noms.

La CCN a posé comme condition que le projet passe le test environnemental de Québec et d'Ottawa pour être accepté, mais le bien-fondé de transformer un parc en terrain de golf ne pesera pas dans la balance.



Au service d'un monde en mutation

## La Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke Nouveau Centre collaborateur de l'OMS

L'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît l'expertise de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke en la désignant parmi la quinzaine de ses Centres collaborateurs pour la formation des professionnels de la santé.

La Faculté a été ainsi mandatée en raison de sa vaste expertise dans l'amélioration de la formation et de la pratique des professionnels de la santé répondant aux besoins de santé des communautés.

En accord avec la stratégie «Vers l'Unité pour la Santé» de l'OMS, la Faculté s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

promouvoir la formation et la pratique de professionnels de la santé répondant aux besoins de santé des individus et des communautés;

mettre en place, dans le cadre de partenariats multilatéraux, des activités de formation et de soins mieux adaptées à ces besoins et en mesurer l'impact;

exercer un leadership national et international dans ce domaine.

Grâce à cette désignation de l'OMS, la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke positionne le Canada parmi les chefs de file en formation médicale dans le monde.



Faculté de médecine

UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

LE DEVOIR

LES SPORTS

BASEBALL

Québec était prêt à prendre possession du nouveau stade des Expos

MICHEL HÉBERT PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour que «Nos Z'Amours» restent à Montréal, le gouvernement du Québec était prêt à prendre possession du nouveau stade des Expos au centre-ville.

L'ex-premier ministre Lucien Bouchard avait refusé net d'investir des fonds publics dans la construction du nouveau stade des Expos au centre-ville.

Brochu et son groupe voulaient que Québec et Ottawa ajoutent 150 millions aux 100 millions qu'ils espéraient amasser au sein du milieu des affaires québécoises.

Le gouvernement Bouchard avait finalement consenti en 1999 à ce que Québec assume durant 20 ans les intérêts d'un prêt de 100 millions, soit une somme de quelque huit millions par année. Cette proposition a été faite aux Expos après le départ de Claude Brochu. Mais Jeffrey Loria n'a jamais pu réunir la somme nécessaire pour relouer les Expos.

Par ailleurs, les actionnaires des Expos n'auraient pas tout perdu dans cette aventure. Les Expos étant une société en commandite, les Jean Coutu, Paul Delage, Robert, Mark Routenberg et autres ont pu profiter des avantages fiscaux consentis aux membres de telles sociétés. Selon Revenu Québec, ils ont pu affecter les pertes attribuables aux Expos pour réduire leurs revenus imposables provenant d'autres sources.

Les sommes qu'ils ont ainsi épargnées au fil des ans sont évidemment protégées par le secret fiscal.

Un leader démocrate promet de combattre la décision du baseball majeur

ASSOCIATED PRESS

New York — Le leader démocrate siégeant au comité de la chambre judiciaire a promis de combattre la décision des propriétaires du baseball majeur de dissoudre deux équipes d'ici la prochaine saison.

«C'est comme le jeu des chaises musicales, deux équipes vont disparaître et leurs partisans ne peuvent rien y faire», a déclaré le démocrate John Conyers, pour les amateurs, mauvaise pour les joueurs, pour les employés et les entreprises qui sont dans ou autour du stade. C'est également une mauvaise décision pour les équipes des ligues mineures qui vont être abandonnées et pour les villes qui devront s'engager dans de nouvelles surenchères pour conserver leur équipe.

Conyers pourrait devenir le président du comité judiciaire si les démocrates retrouvent la majorité à la Chambre l'an prochain. Le Congrès s'est toujours montré hésitant à se pencher sur l'exemption à la loi antimonopole dont profite le baseball depuis une décision de la Cour suprême des États-Unis rendue en 1922.

«Chaque fois que 30 individus parmi les plus riches et les plus influents se réunissent derrière des portes closes et s'entendent pour réduire la production, cela ne peut profiter qu'aux monopolistes», a déclaré Conyers. Je vais tout faire pour que cette décision ne s'applique jamais. Je suis même disposé à présenter un projet de

loi qui assurera que les lois antimonopoles s'appliquent à toute décision visant à réduire la compétitivité à l'intérieur d'une industrie.

Coup de semonce

Le sénateur américain Paul Wellstone, un démocrate de la Minnesota, a déclaré qu'il présentera un projet de loi visant à retirer au baseball l'exemption dont l'industrie profite en regard des lois antimonopoles. Ce projet aurait pour but d'éviter la dissolution des Twins.

«C'est un bon coup de semonce, a dit Wellstone. C'est un message aux propriétaires. Les gens vont peut-être se fâcher au point où le baseball perdra son exemption.»

Le contrat de travail du baseball est venu à échéance mercredi à minuit. Les pourparlers visant à faire disparaître deux équipes pourraient très bien être mêlés aux négociations d'une nouvelle convention collective. L'Association des joueurs fait valoir que les propriétaires doivent obtenir son accord avant d'éliminer des équipes. Les propriétaires sont d'avis contraire, faisant valoir qu'ils doivent seulement négocier la manière de dissoudre les clubs, dont la répartition des joueurs.

Le commissaire du baseball Bud Selig a fait savoir mardi que deux équipes seront dissoutes. Il a toutefois refusé de les nommer mais les équipes de Montréal et du Minnesota sont particulièrement visées. La Floride, Oakland et Tampa Bay seraient également vulnérables.

Canadien 3, Predators 1

(PC) - Le Canadien a remporté une victoire qu'il ne méritait pas, sa première en six matchs. Il s'est même rendu à trois buts pour la deuxième fois à ses derniers.

Mais pourra-t-il se vanter d'avoir battu les Predators de Nashville 3-1 en dirigeant seulement 13 tirs au filet contre 32? Non, la meilleure équipe n'a pas gagné et le Canadien a offert une autre performance gênante. Les gardiens ont fait la différence. Le Canadien a été complètement dominé en troi-

sième période, provoquant des huées de ses partisans qui étaient loin d'occuper tous les sièges. Seuls les arrêts de José Théodore, aidé de ses poteaux encore une fois, la générosité de Mike Dunham et le manque de fini des Predators l'ont empêché de subir une autre défaite.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include Toronto, Boston, Ottawa, Buffalo, Montréal.

Section Atlantique

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include N.Y. Islanders, N.Y. Rangers, Philadelphie, New Jersey, Pittsburgh.

Section Sud-Est

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include Caroline, Washington, Floride, Tampa Bay, Atlanta.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include Detroit, Chicago, St. Louis, Nashville, Columbus.

Section Nord-Ouest

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include Calgary, Edmonton, Minnesota, Colorado, Vancouver.

Section Pacifique

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include San Jose, Dallas, Phoenix, Anaheim, Los Angeles.

Hier

Table with 6 columns: Team, G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows include Buffalo 8 Atlanta 0, Carolina 3 Washington 2, Minnesota 5 Boston 3, N.Y. Rangers 6 N.Y. Islanders 2, Montréal 3 Nashville 1, Ottawa 1 Colorado 0, Philadelphie 2 Tampa Bay 1, St. Louis 3 Vancouver 1, Calgary à Los Angeles.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-259753-014 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT KETTLER MENTOR, Requérante, JEAN LOVERT LOXIDENT, Intimé, ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN LOVERT LOXIDENT de comparaître au greffe de cette Cour au 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Journal Le Devoir. Une copie de la demande en divorce a été remise au Greffe à l'intention de JEAN LOVERT LOXIDENT. MONTREAL, ce LIEU: MTL DATE: 2001 NOV. 02 Michel Martin Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-023306-005 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT LUC BLONDIN, Demandeur, ISABELLE ALLARD, ET LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, ET PAMELA ALLARD, Défendeurs, LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL, Mis en cause: ASSIGNATION ORDRE est donné à ISABELLE ALLARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication de présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration pour demande de paternité a été remise au greffe à l'intention de ISABELLE ALLARD. LIEU: MONTRÉAL Date: 7 novembre 2001 Michel Martin GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) NO. 705-02-003657-014. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse, GUY BOUTIN Partie défenderesse, PRENEZ AVIS que le 20/11/2001 à 14:00 AU 821 DURAND, ST-JEAN DE MATHA District de JOLIETTE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUY BOUTIN, saisis en cette cause, soit: POELE COMBUSTION, VOILIER, CANOE, HANGAR POUR BATEAU, ETC. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 07 novembre 2001, ANDRE POITEVIN, huissier de justice AS PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, tél.: (450)491-7575, fax: (450)491-3418.

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Communications Rachelle-Béry Ltée, ayant son siège social au 383, rue Laurin, Pierrefonds, Québec, HY1 1Z5 et une place d'affaires au 2508, rue Beaubien, Montréal, province de Québec, HY1 1G2, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès de l'inspecteur général des institutions financières et telle demande sera complétée conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-14-017243-015 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER ADJOINT MIRIAM SARA MARINO FERNANDEZ, Requérante, PAUL DANIEL BARRETO PANDA, Intimé, ASSIGNATION ORDRE est donné à PAUL DANIEL BARRETO PANDA de comparaître devant cette Cour située au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, le 8 JANVIER 2002, en salle 2.17, à 9h00, suite à la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la requête en changement de nom pour cause d'abandon a été remise au greffe à l'intention de PAUL DANIEL BARRETO PANDA. LIEU: Montréal Date: Le 6 nov. 2001 Michel Pellerin Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de MONTRÉAL No. 500-22-056715-017 COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLEGÉE) (Chambre civile) PRÉSENT Greffier adjoint CGU COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA Partie Demanderesse C. Normand Lacombe Partie Défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à Normand Lacombe de comparaître au greffe de cette cour au 1<sup>er</sup> est rue Notre-Dame, salle 1.100, Montréal dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la Déclaration par voie de procédure alléguée, avis et pièces P-1 à P-6 inc. a été remise au greffe à l'intention de Normand Lacombe. LIEU: Montréal Date: 2001 NOV. 07 Michel Martin Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL N. 500-04-027556-019 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT DUKENS LIMA, Partie requérante, MARTHA ETELIEN, Partie intimée, JEAN ERNST THOMAS, domicile inconnu, DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL, Mis en cause ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN ERNST THOMAS de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la procédure en reconnaissance de paternité et contestation d'état a été remise au greffe à son intention. LIEU: Montréal Date: 6 nov. 2001 Michel Pellerin GREFFIER ADJOINT DE LA COUR SUPÉRIEURE

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Les Épiceries Rachelle-Béry Inc., ayant son siège social au 383, rue Laurin, Pierrefonds, Québec, HY1 1Z5, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès de l'inspecteur général des institutions financières et telle demande sera complétée conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie 2645-1674 Québec Inc., ayant son siège social au 2508, rue Beaubien est, Montréal, Québec, HY1 1G2 et une place d'affaires au 895, de la Gauchetière ouest, Montréal, Québec, H3B 4G1, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès de l'inspecteur général des institutions financières et telle demande sera complétée conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

TRANSPORT VILLERAY INC. PRENEZ AVIS que TRANSPORT VILLERAY INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. DATE: ce 6e jour de novembre 2001. PAUL BOUTHOT Secrétaire

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. APPEL D'OFFRES Contrat n° 946. Modifications et additions au réseau municipal de conduits dans l'emprise du Square Victoria entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Viger, dans l'emprise de la rue University entre les rues De La Gauchetière et Saint-Jacques, dans l'emprise de la rue Saint-Jacques entre la rue University et le Square Victoria, dans l'emprise de la rue Saint-Antoine entre la rue University et le Square Victoria et à divers endroits dans la Ville de Montréal.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie «CENTRE TECHNIQUE LASER (CTL) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Ce premier jour de novembre 2001. Thomas W. Boros, Président

AVIS AUX CRÉANCIERS Dans l'affaire de la faillite de: 9071-3173 QUÉBEC INC. Avis est par les présentes donné que la faillite de: 9071-3173 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon la loi ayant sa principale place d'affaires au 3510, chemin Oka, St-Joseph-du-Lac (QC) J0N 1M0 et faisant affaires sous la raison sociale «Les Carrosseries Car-Max» est survenue le 31<sup>er</sup> jour d'octobre 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19<sup>er</sup> jour de novembre 2001, à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (Québec). Fait à Ile Perrot (QC), ce 1<sup>er</sup> jour de novembre 2001. PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. SYNDIC Martin Trudeau, Administrateur 10, Grand Boulevard Bureau 202 Ile Perrot (QC) J7V 7P8 Tél.: (514) 453-9657 Ligne MI: (514) 497-9290 Téléc.: (514) 453-2134

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Les Épiceries Rachelle-Béry Inc., ayant son siège social au 383, rue Laurin, Pierrefonds, Québec, HY1 1Z5, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès de l'inspecteur général des institutions financières et telle demande sera complétée conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Bio et Cetera corporation, ayant son siège social au 4660, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H2T 1R3, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès du directeur à la Loi canadienne sur les sociétés

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Bio et Cetera corporation, ayant son siège social au 4660, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H2T 1R3, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès du directeur à la Loi canadienne sur les sociétés

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Bio et Cetera corporation, ayant son siège social au 4660, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H2T 1R3, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès du directeur à la Loi canadienne sur les sociétés

AVIS DE DISSOLUTION En raison d'une centralisation de toutes ses activités dans la compagnie mère, Gestion Quadrum Ltée, la compagnie Bio et Cetera corporation, ayant son siège social au 4660, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H2T 1R3, demandera la permission de se dissoudre par requête auprès du directeur à la Loi canadienne sur les sociétés

MOTS CROISÉS. 12x12 grid. HORIZONTELEMENT: 1 - Trivialité. - De le. 2 - De même. - Persan. 3 - Qui dure trois ans. 4 - Roulement de tambour. - Représentant officiel du pape. 5 - Qui contient de l'eau. - Supprima. 6 - Myriapode. - Introuvable. - Seul. 7 - Mesure de volume. - Cap. de la Région wallonne (Belg.). 8 - Oui. - Masse de pierre. - Table du boucher. 9 - Climat. 10 - Être ouvert. - Double règle. - Me rendrai. 11 - Usages. - Faits plusieurs fois. 12 - Souder. - Malaise. VERTICALEMENT: 1 - Composition décorative translucide. - Excess. 2 - Hussites de la fraction modérée, opposés aux laborites. 3 - Ordonnance. - Dernier. 4 - Situation dangereuse. Solution d'hier: 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12

AVIS PUBLIC Ville de Montréal. Service du greffe. Règlement. Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 6 août 2001, a adopté le règlement suivant: 01-176 Règlement autorisant un emprunt de 575 000 \$ pour dépenses en capital. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 29 octobre 2001. Montréal, le 9 novembre 2001 Diane Charland, Greffière

AVIS PUBLIC Ville de Pierrefonds. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES. AVIS est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la ville de Pierrefonds, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, le jeudi 29 novembre 2001, à DIX HEURES (10 h) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Table with 4 columns: Address, Lot No., Cad No., Buyer Name. Rows include JOHN PRIMBAS, MARIA TSATAS, ANDRE MONTPLAISIR, ODETTE METIVIER, HENRI PRIMEAU, SUSAN ANNE OLAH, HENRI PRIMEAU, LIZAIRE CANEZ, MIRIAM FLORESTAL, INVESTISSEMENTS RELIM LTEE, MICHEL JOLY, HENRI PRIMEAU, ANNA DI IORIO, FRANCE TRUDEAU, SUKHDEV KAUR SANGHA, HENRI PRIMEAU, HENRI PRIMEAU, 3136612 CANADA INC, JACQUES BOUCHARD, ELDON GALLUP, HENRI PRIMEAU, PATANJALI ARYA, GEPNER REALTIES INC, PATANJALI ARYA, ANDRZEJ BRAND, DANI BRAND, SUYAJYA ARYA, SIGMA CONSTRUCTION, YAELE OUANOUNOU, PATANJALI ARYA, SUYAJYA ARYA, DAPHNAY ELIACIN.

Table with 2 columns: Address, Buyer Name. Rows include BOUL. GOUIN OUEST, 4721 PREVEL, BOUL. DE PIERREFONDS, 17739 CHARLES-MUNRO, BOUL. DE PIERREFONDS, 4925 ÉVARISTE-CHAURETTE, BOUL. GOUIN OUEST, HUGO, ROLLAND, CH DE LA RIVE-BOISÉE, 13359 DESJARDINS, 5025 HERTEL, NADON, NADON, 4519 DE NAMUR, NORMAND, RUE PROJÉTÉE, BROOK, SAINT-LOUIS, LUCAS, 12493 FLEMING, SAINT-LOUIS, DE BERGERAC, 11959 À 11961A PAVILLON, BOUL. GOUIN OUEST, BOUL. GOUIN OUEST, 4970 WILFRID.

LE DEVOIR

## LE MONDE

La guerre contre le terrorisme

## George Bush veut rassurer ses concitoyens inquiets

Atlanta (AP) — Le président américain George W. Bush s'est adressé hier soir depuis Atlanta à ses concitoyens, les appelant à le rejoindre dans ce « grand défi national » qui consiste à vaincre le terrorisme et à protéger l'Amérique des futures attaques, affirmant que Washington contribuait activement à défi. « Le grand défi de notre nation est de traquer les terroristes et de renforcer nos protections contre de futures attaques. Notre nation se doit de préserver pour toujours tout le bien qui en (des attentats) est sorti. À travers la tragédie, nous renouvelons et revendiquons nos valeurs américaines si fortes », a estimé le président Bush.

Près de deux mois après les attentats perpétrés à Washington, New York et en Pennsylvanie, le 11 septembre dernier, George W. Bush a cherché avant tout à rassurer les Américains.

« Il y a une différence entre être en alerte et être intimidé, et notre nation ne sera pas intimidée. Nos citoyens ont de nouvelles responsabilités. Nous devons être vigilants, inspecter notre courrier, rester informés des problèmes de santé publique », a déclaré George W. Bush.

« Mais nous ne céderons pas à des peurs exagérées ou à des rumeurs passagères. Nous nous appuyerons sur notre bon jugement et

notre sens du commun », a ajouté le président Bush.

Devant une assistance de 5000 personnes réunies au Georgia World Congress Center, le président américain a réaffirmé que l'Amérique sortira plus forte de ces rudes épreuves. « Nous avons appris que du diable peuvent sortir de bonnes choses. Ces deux derniers mois, nous avons montré au monde que l'Amérique est une grande nation ».

Cette première allocution publique de George W. Bush depuis les attentats visait également à faire le point sur la guerre en Afghanistan, la menace de l'antrax, les nouvelles responsabilités américaines ainsi que les actions prises par l'administration pour renforcer la sécurité intérieure.

Peu avant l'intervention présidentielle, le ministre de la Justice John Ashcroft avait annoncé que l'Amérique est « apparue victorieuse à l'ouverture de la bataille dans la guerre contre le terrorisme ». Hier soir, George W. Bush avait choisi de s'exprimer depuis Atlanta, ville siège des Centres de prévention et de contrôle des maladies (CDC) à qui le président américain a notamment promis plus de subventions, indiquant toutefois que les 40 milliards \$ US attribués aujourd'hui « suffisaient largement » pour financer une lutte immédiate contre le terrorisme.

## Ashcroft redéploiera les agents du FBI sur le terrain

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'attorney général (ministre de la Justice), John Ashcroft, a annoncé hier un plan de réorganisation « en temps de guerre » du département de la Justice afin de l'adapter aux nécessités de la lutte contre le terrorisme. « Aujourd'hui, j'annonce une réorganisation adaptée à un temps de guerre et la mobilisation des ressources judiciaires et des forces du maintien de l'ordre à travers le pays », a-t-il affirmé en s'adressant aux employés du département de la Justice.

« Les attentats du 11 septembre ont redéfini la mission du département de la Justice », a-t-il ajouté en relevant, par exemple, que la prévention du terrorisme était dorénavant « au centre » de l'action de la Sûreté fédérale (FBI).

« Nous devons forger de nouvelles relations de travail » entre les différentes agences chargées de la protection du maintien de l'ordre et « faire cesser les querelles bureaucratiques » entre elles, a indiqué M. Ashcroft, en appelant également à « l'élimination des gaspillages » au sein du département. M. Ashcroft a particulièrement insisté sur la nécessité de réformer la police fédérale (FBI), sur la selle depuis les attentats du 11 septembre.

Le plan, que M. Ashcroft doit

présenter dès jeudi prochain au Congrès, comporte dix points destinés à mettre en place une action stratégique sur cinq ans en vue d'adapter le département de la Justice à la lutte contre le terrorisme.

M. Ashcroft propose notamment de réorienter les ressources attribuées au département de la Justice vers la lutte antiterroriste en éliminant les dépenses inutiles. « Dans les six mois, nous devons éliminer les agences qui se marchent sur les pieds », a-t-il affirmé.

Selon lui, cette bataille ne doit pas uniquement être menée depuis Washington « mais sur le terrain, par des agents, des magistrats, des enquêteurs, des experts ». « Notre objectif à long terme est de transférer 10 % de notre quartier général sur le terrain, vers nos antennes, là où l'Amérique doit être protégée », a-t-il dit.

Il a estimé que les employés dépendant de son département devaient améliorer leur formation. « Nous devons être la force de travail la mieux entraînée et la plus efficace au monde », a-t-il martelé. L'attorney général a insisté sur la nécessité de développer la communication entre les responsables du maintien de l'ordre aux niveaux fédéral et local.

Il a en outre fait valoir la nécessité d'améliorer l'équipement technique à la disposition des forces de maintien de l'ordre, « afin de répondre aux défis lancés par le terrorisme ».

Ouverture de la conférence ministérielle de l'OMC

## Doha pour racheter l'échec de Seattle

On discutera brevets, agriculture et environnement sous haute sécurité

MARC BRAIBANT  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Doha — La conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'ouvre aujourd'hui à Doha, au Qatar, sur fond de guerre et de menaces terroristes mais aussi avec la crainte d'un échec sur le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales.

Le dispositif de sécurité, plutôt indolent jusqu'ici, a été nettement renforcé hier, un renforcement qui n'est pas étranger à l'incident survenu mercredi devant une base américaine à une trentaine de kilomètres de Doha, où un Qatarote armé a été abattu alors qu'il avait ouvert le feu.

Cette quatrième conférence ministérielle de l'OMC se déroulera dans une ambiance marquée par les bombardements américains en Afghanistan tout proche. Après les attentats de New York et Washington le 11 septembre et les attaques américaines sur les positions des talibans, l'idée d'un déplacement de cette conférence avait fait son chemin avant que, finalement, chacun convienne de se retrouver au Qatar, petit émirat du Golfe.

Réunissant 2500 délégués de 142 pays membres et d'une trentaine de pays observateurs, 700 journalistes mais aussi des représentants de 600 organisations non gouvernementales (ONG), cette confé-



ABED OMAR QUSINI REUTERS

L'hôtel Sheraton de Doha a été passé au peigne fin.

rence se donne pour objectif de déboucher à terme sur un nouveau cycle de négociations commerciales.

Bien que le souvenir de l'échec de la précédente édition à Seattle, en décembre 1999, soit encore dans tous les esprits, une telle issue reste d'actualité avec des dossiers clés comme les brevets des médicaments, l'environnement ou l'agriculture. « Les questions des droits de propriété intellectuelle dans les relations commerciales et de la santé publique pourraient bien être la cause

d'un échec de cette conférence », a déclaré hier le Néo-Zélandais Mike Moore, directeur général de l'OMC.

Ces droits de propriété intellectuelle dans le cadre des relations commerciales, connus sous l'acronyme anglais TRIPS, ou ADPIC en français, sont dénoncés par les pays les moins riches. Frappés de plein fouet par les pandémies comme le sida, des pays comme le Brésil, par exemple, veulent fabriquer des médicaments gé-

nériques, bien moins chers que les produits des grands laboratoires pharmaceutiques.

Sur le volet agricole, la Commission européenne a jugé que le texte préparatoire « n'est pas encore satisfaisant ».

Les ministres du Commerce vont également être sous la pression des ONG qui dénoncent les excès du libre-échange et de la mondialisation pour les pays les plus pauvres. Venue amarrer son bateau, le Rainbow Warrior 2, hier dans le port de Doha, l'organisation écologiste Greenpeace entend réclamer de l'OMC des « mesures effectives pour faire face à la destruction de l'environnement ». Greenpeace a également réclamé l'adhésion des Etats-Unis au protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

De son côté, le chef du programme de l'ONU sur l'environnement, Klaus Toepfer, a souligné la nécessité de lier l'environnement au dossier commercial. « Les questions de l'environnement, perçues par beaucoup comme étant des questions controversées, ne doivent pas être écartées par la quatrième conférence ministérielle de l'OMC », a indiqué le directeur exécutif dans un communiqué de presse.

C'est aujourd'hui en fin de journée que l'émir Hamad bin Khalifa al-Thani ouvrira officiellement la conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra jusqu'à mardi.

## Le forum des ONG veut qu'on stoppe le libre-échange

AGENCE FRANCE-PRESSE

Beirut — Les ONG réunies en contre-sommet à Beyrouth, avant la conférence à Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont appelé hier à ne pas lancer un nouveau cycle de négociations pour la libéralisation des échanges.

« Nous refusons que s'ouvre un nouveau cycle de négociations ainsi que l'inclusion de nouveaux sujets à l'ordre du jour » de la conférence prévue du 9 au 13 novembre à Doha, a indiqué dans ses résolutions finales le Forum mondial sur le commerce.

Pendant quatre jours, des dizaines d'organisations non gouvernementales (ONG), de groupes syndicaux et de réseaux

militants internationaux d'une quarantaine de pays de tous les continents ont dénoncé la « mondialisation des marchands ».

Des secteurs, comme les investissements, le travail et les besoins essentiels (eau, santé, enseignement), doivent rester sous le contrôle des gouvernements « afin que les peuples puissent leur demander des comptes », ont affirmé les délégués.

Le texte final a aussi appelé à « une réévaluation des accords conclus précédemment car leur application a causé des torts aux pays en développement (PVD) ». Le précédent cycle de négociations sur la libéralisation du commerce mondial, celui de l'Uruguay Round, s'était terminé en 1994.

Les participants ont demandé

dans ce cadre la « révision des accords sur la propriété intellectuelle, afin de faciliter aux PVD l'accès aux technologies avancées et de réduire les durées de protection (des brevets) », ainsi que la « réévaluation des accords agricoles et l'interdiction du dumping de la part des industries agroalimentaires dans les PVD ».

Les congressistes ont en outre appelé à « l'ouverture des marchés des pays avancés aux produits des PVD » et au « refus de la monopolisation de la production des semences par le biais des brevets d'invention et de la manipulation génétique ».

Abordant les aspects politiques de la mondialisation, le document final a « refusé que la prétendue guerre contre le terrorisme soit utilisée pour faire pression sur les pays développés afin qu'ils fassent des concessions sup-

plémentaires et se plient aux souhaits des Etats-Unis et à leurs intérêts ».

Il a appelé, dans ce contexte, à « arrêter la guerre en Afghanistan et à ne pas entraîner toute la planète dans la guerre ». Le texte a réclamé la « levée de l'embargo imposé à l'Irak, la fin de l'occupation israélienne et de la guerre israélienne d'extermination contre les Palestiniens et la mise en place immédiate d'une protection internationale pour le peuple palestinien ».

Au cours des débats, l'accent a été mis sur la nécessité d'un lien croissant entre les victimes de la mondialisation au Nord et au Sud.

Le forum a dénoncé le caractère supranational et contraignant des décisions de l'OMC, qui fait passer en force des décisions favorables aux pays riches.

## Barakaat se défend de financer la terreur

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nairobi — Une des plus importantes sociétés de télécommunications et de transferts de fonds en Somalie, qui compte les Nations unies parmi ses clients, a démenti hier être un « financier de la terreur », comme l'en a accusé le président américain George W. Bush.

Le Groupe de sociétés Barakaat (BGC), mis en cause mercredi par le chef d'Etat américain, a annoncé dès hier matin la suspension de ses activités de transferts de fonds, une de ses spécialités, jusqu'à ce que son « innocence » soit démontrée.

« Barakaat ne fait partie d'aucun groupe terroriste. Nous remettrons nos dossiers à toute institution financière souhaitant les examiner », a déclaré Abbas Abdi Ali, un responsable du groupe, à des journalistes de Mogadiscio. Le groupe coopère

avec le FBI, a-t-il affirmé.

Mercredi, le président Bush avait accusé Barakaat de contribuer au financement du réseau al-Qaïda du terroriste présumé Oussama ben Laden. « Ils fournissent l'accès Internet aux soutiens des terroristes, leur assurent les communications téléphoniques et d'autres moyens d'envoyer des messages et d'échanger des renseignements. Ils assurent même le transport d'armes », avait-il déclaré.

BGC « est la plus importante source de devises de la Somalie, davantage même que l'aide internationale. Cela va être un rude coup pour l'économie somalienne », a affirmé un diplomate occidental. Après une décennie de luttes entre factions rivales, la Somalie n'a plus ni télécommunications publiques ni secteur bancaire classique. Barakaat est la plus grande des sociétés privées implantées dans ces secteurs.

EN BREF

## Aristide dissout le conseil municipal de Port-au-Prince

Port-au-Prince (AFP) — Le président Jean-Bertrand Aristide a dissout le conseil municipal de Port-au-Prince dirigé par le maire Marie-Yves Duperval alors que la gestion de la mairie était marquée depuis plusieurs jours par de nombreux scandales sur fond de violence, a-t-on appris hier de source officielle. Des incidents, ponctués de coups de feu entre factions municipales rivales, avaient notamment eu lieu en début de semaine pour le contrôle du cimetière de la capitale, source d'importants profits alimentés par les taxes sur les enterrements. Le président Aristide avait récemment averti les conseils municipaux qu'il prendrait des mesures de dissolution constitutionnelle en cas de mauvais fonctionnement des mairies du pays.

## Écosse: éviction du sous-locateur

Édimbourg (AFP) — Les petites économies réalisées par le premier ministre écossais Henry McLeish en sous-locant ses bureaux de député lui ont finalement coûté son poste et provoqué une crise en Écosse, vitrine de la décentralisation britannique. M. McLeish avait pris la tête du gouvernement local en octobre, après la mort subite de Donald Dewar, une figure politique devenue en 1999 le premier premier ministre de l'Écosse pourvue de nouveaux pouvoirs conférés par Londres. Le scandale avait éclaté en avril dernier. Il était apparu qu'une partie de ses bureaux de fonction de Glenrothes, dans la circonscription de Fife, alors qu'il était député à Westminster, avaient été sous-loués pour 4000 £ par an depuis 1998 à un cabinet d'avocats, Digby Brown.



Prenez votre premier café avec nous

À GAGNER 10 MACHINES À CAFÉ SAECO

Du 5 au 23 novembre, Écoutez SONNEZ LES MATINES entre 6 h et 9 h du lundi au vendredi avec Diane Lafrance et Alain Jean-Mary. Les animateurs vous dévoileront le titre de la chanson soleil à 7 h 25.

Pour gagner une des 10 SAECO d'une valeur de 500\$ chacune, remplissez correctement le coupon réponse et tenez vous prêt à recevoir un appel et à répondre « JE PRENDS MON CAFÉ DU MATIN avec CITÉ RockDétente et LE DEVOIR »

Saeco. LE DEVOIR

CITE  
RockDétente

MA RADIO AU BOULOT

107.3 FM  
rockdetente.com

Age \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Norm/Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Chanson soleil du matin: \_\_\_\_\_

Je prends mon café du matin entre \_\_\_\_\_ h et \_\_\_\_\_ h

Telephone le matin \_\_\_\_\_

Postez à : CITÉ RockDétente SONNEZ LES MATINES - SAECO - LE DEVOIR CP. 107 succ. B. Montréal (Québec) H3B 3J5 ou inscrivez-vous à rockdetente.com

Règlements disponibles à CITÉ RockDétente. Pas de fac-simile